

a cédé disant qu'il signait par ordre.
Le signataire de cette lettre demande s'il est ainsi permis de pénétrer chez les gens et d'apporter le désordre chez eux.
Ce sont, avec tant d'autres, les moyens employés par des gens qui prétendent laisser chacun libre. Heureusement de pareilles manœuvres se découvrent et l'opinion publique les flétrit. (Mémorial).

Les journaux de Lille racontent que la nombreuse assistance qui, hier matin à 11 heures, était venue rendre les derniers devoirs à M. Th. Lefevre-Bériot a été tristement impressionnée par une mort subite.

Le corps venait à peine d'être déposé dans l'église Saint-Vincent-de Paul quand on entendit tout à coup un cri étouffé suivi d'une lourde chute. C'était le beau-frère du défunt, M. J.-B. Bériot, qui venait d'être frappé, au milieu même de l'église, par une apoplexie foudroyante. On s'empressa de le porter à l'air extérieur, espérant que ce n'était qu'une syncope. Mais rien ne put le ranimer, et le médecin accouru en toute hâte, ne put que constater la mort.

En présence de ces deux cadavres, l'émotion fut si grande que plusieurs personnes durent se retirer. Cette double douleur d'une famille justement estimée faisait cette après-midi le sujet de tous les entretiens dans le quartier des Moulins.

Lundi dernier, le tribunal correctionnel de Lille a rendu son jugement dans l'affaire Renaudin, libraire, pour vente du numéro de l'*Eclipse* portant la charge du général Chose. M. Renaudin a été condamné à 50 francs d'amende pour contravention aux règlements de publication et d'affichage.

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience du 10 décembre, a prononcé les condamnations suivantes : Paul Fouquet a été surpris par un surveillant de la gare, volant du charbon ; il avait fait tout un dépôt. — Deux mois de prison.

Honoré Debachy, Charles Herewyn et Vanspeybroek sont conjointement accusés d'avoir fait partie d'une bande de 60 ouvriers, introduisant du tabac étranger. — Chacun trois mois de prison et 500 fr. d'amende.

Sophie Verstraete, marchande de lait à Roubaix, a mêlé 10 p. cent d'eau dans son lait. — 50 francs d'amende ou 20 jours de contrainte.

Marie Verdier est une cuisinière. Elle a pris la fausse qualité de marchande établie comme épicière à La Bassée, et elle a obtenu un grand nombre de denrées d'un épicier en gros de Roubaix. Son complice, Edouard Lemaire, est un marchand qui a vendu le produit de ces escroqueries en se réservant une large part sur les profits. La première un an de prison, son complice un an et un jour, avec 50 fr. d'amende.

Théophile Demoor, ouvrier mécanicien à Lille, a volé, il y a deux ans, un matou qui faisait les délices de deux dames. Après avoir eu la cruauté de l'immoler, il l'a mangé en compagnie de deux femmes. Le prévenu a été condamné de ce chef par défaut à huit jours de prison. Aujourd'hui, arrêté comme accusé d'un vol de chemises au préjudice d'une blanchisseuse, il est acquitté du vol du chat. Le jugement pour le vol de chemises sera rendu demain.

Charles Wartens a été arrêté de nuit par une patrouille de douaniers à Hellemmes, porteur d'un sac plein de lapins vivants, qu'il avait volés dans deux différentes fermes. Quoiqu'il eût son couteau ouvert à la main, il n'a pas ait de résistance, 6 mois de prison.

Etat-Civil de Roubaix

NAISSANCES

8 décembre. — Louise Bostyn, Basse-Mazure. — Henri Richter, Epeule. — Louis Baeyens, au Hutin. — Jules Delfosse, au Pile. — Maris Grosman, au Pile. — Gabrielle Florin, rue de Lille. — Henri Vanackère, rue de Lille. — Alphonse Thirie, au Jean-Ghislain. — Julien Alluin, rue des Parvenus. — Adèle Lorez, Grande-Rue. — Lévine Beckert, rue des Longues-Haies. — Elisabeth Claessens, rue du Tilleul.

9 décembre. — Jeanne Lorthiois, rue de Lille. — Henri Sainleger, rue Jacquart. — Arthur Delobelle, rue de la Croix. — Rosalie Vanderberghe, Basse-Masure. — Henri Dewitte, rue du Fesnoy. — Claude Desrousseaux, rue du Grand-Chemin. — Florimond Delmoete, au Pile. — Eulalie Planckaert, au Fontenoy. — Georges Dalebecque, à l'Epeule.

10 décembre. — Clémence Vancoppenolle, rue de Lannoy. — Florence Rambour, rue Jacquart. — Camille Vandercruyssen, rue Delattre. — Jules Deschamps, rue des Fondeurs. — Auguste Bockstal, Basse-Mazure. — Camille Meurisse, au Pile. — Rosalie Meerschaut, rue de Rohan. — Prudence Debric, rue des Longues-Haies.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

8 décembre. — Floris Mazure, 21 ans, garçon de magasin, et Coralie Decock, 23 ans, couturière. — Félix De Lathauer, 21 ans, fleur, et Florentine Carton, 22 ans, rattacheuse. — Constantin Samyn, 23 ans, tisserand, et Sylvie Pieters, 21 ans, soi-

gneuse. — Henrie Verbruggen, 24 ans, charcutier, et Mathilde Vangansbeke, 22 ans, tisserande.

DÉCÈS.

8 novembre. — Marie Pynaut, 17 ans, rattacheuse. — Félicité Godron, 82 ans, journalière, rue de Lille. — Nyckeels, présenté sans vie, rue de Tourcoing.

9 décembre. — Jean-Baptiste Buytaert, 9 mois, rue Jacquart. — Léon Opdebeek, 1 mois, rue du Chemin de Fer. — Hélène Vandebesselaer, 5 mois, au Pile. — Angèle Dhond, 7 mois, rue des Longues-Haies. — Léonie Demeyre, 25 ans, bobineuse, rue d'Alma. — Justine Hooloot, 35 ans, ménagère, rue Saint-Louis. — Liévin Duhem, 1 an, au Pile. — Virginie Crequis, 50 ans, ménagère, rue de la Chaussée. — Emile Herteler, 17 ans, tisserand, au Tilleul.

10 décembre. — Adolphe Vanneeste, 7 mois, au Pile. — Victor Moreau, 59 ans, jardinier, Hôpital.

1873 !

CARTES DE VISITE

AGENDAS. — CALENDRIERS

LITHOGRAPHIE-LIBRAIRIE

ALFRED REBOUX

Rue Nain, 1, ROUBAIX

L'ALMANACH DE ROUBAIX

POUR 1873.

(Deuxième année)

Se trouve à la librairie Alfred REBOUX, rue Nain, 1, et chez tous les libraires.

Faits Divers

— Le *National* annonce que M. le général de Cissey a quitté Paris hier soir, se rendant à Calais, où il a dû arriver dans le courant de la nuit. Le ministre de la guerre visitera les fortifications de la ville, dont une partie est condamnée ; il examinera l'emplacement des nouveaux ouvrages de défense, des casernes projetées, du train destiné à l'école d'artillerie à établir à Calais.

En dernier lieu, il assistera aux expériences de la commission spéciale du comité d'artillerie, qui se poursuivent sur la côte du détroit.

Le *National* dit aussi que la nouvelle ambassade japonaise doit débarquer lundi prochain à Calais, et se rendra directement à Paris.

— On écrit de Schlüsselbourg à la *Voix* que le 20 novembre au soir de grandes masses de glaces de Ladoga sont entrées dans la Néva. Hier, dit le *Journal de St-Petersbourg* du 5, les glaces ont fait leur apparition dans la partie du fleuve qui traverse notre capitale. Le pont Liteiny est démonté, celui du palais est aussi retiré et le fleuve est à moitié couvert de glaçons.

— On nous écrit d'Alger, 7 décembre 1872 :

Deux grandes affaires vont se dérouler prochainement devant les assises algériennes. La première est fixée au 19 à Alger, la seconde ne viendra qu'au mois de février prochain, à Constantine.

Ces deux affaires sont relatives à l'insurrection de 1871. Déjà le procès a statué sur un grand nombre de rebelles, plusieurs ont été condamnés à mort et exécutés ; mais ce n'était là que le menu fretin. Voici maintenant le tour des grands chefs, des instigateurs de la révolte.

94 accusés, dont quelques-uns sont membres de Légion d'honneur, forment le contingent de la première affaire, celle connue ici sous le titre de *Affaire de Palestro*. Dans ce nombre figurent neuf cardo ; les deux Amius el Ammour (Amius des Amius) Mahamel, Amzia et Ben-Zamoun ; cinq ou six Amius ; plusieurs cadis — dont le fameux Bouzid, calli der Issers, déjà sous le coup d'une peine capitale pour d'autres faits insurrectionnels ; — quelques marabouts, parmi lesquels Ben-Leines, dont l'influence était si considérable dans le cercle de Belys — et le jeune Mohamed ben Saïd, fils de Bel Kasseur ou Kassi, — le parent, l'ami et le premier lieutenant d'Abdel-Kader, dont le nom se retrouve toujours à côté de l'émir, durant la longue lutte que ce chef soutint contre la France.

Tel est, à peu près, l'état-major de cette bande, sur laquelle pèse la lourde responsabilité du meurtre, de l'incendie et du pillage des colons, des villages et des fermes compris entre la vallée de l'Oncel-Sabarou et la plaine de la Mitidja. C'est dans cette bande que se trouvent les auteurs de l'incendie de Palestro et du massacre de ses habitants ; dont le colonel Fourchaud trouva les cadavres mutilés et carbonisés au milieu des ruines fumantes du village.

Le 2 décembre, dit le *Mémorial de la Loire*, une jeune femme, nommée Marie Lafond, et mariée depuis sept mois seulement au sieur Dussou, meunier, dans la commune de Bard, est morte d'une mort affreuse. Cette pauvre femme s'est laissée prendre par l'engrenage du moulin, on ne sait trop comment.

Elle était seule en ce moment, d'ailleurs

les secours eussent été probablement inutiles, car la mort a dû être instantanée. Peu après, rentrait le mari qui a failli devenir fou en voyant les membres épars de sa femme, tandis qu'une partie des vêtements tournaient encore autour de la roue.

— Samedi, vers deux heures de l'après-midi, un grave accident est arrivé dans la rue Riquet, à Toulouse. Une maison en construction élevée jusqu'au second étage s'est complètement écroulée ; malheureusement il s'y trouvait quatre ouvriers, dont l'un a été écrasé ; un autre grièvement blessé ; un troisième a reçu quelques contusions sans gravité, et le quatrième a eu la présence d'esprit de sauter par la fenêtre du premier étage.

— Samedi, à trois heures, a eu lieu à Lyon, avec beaucoup de solennité, la pose de la première pierre du nouveau sanctuaire de Notre-Dame de Fourvière.

— C'était sous Napoléon I^{er}, — un homme qui forçait les « idéologues » à le suivre dans ses promenades, avec une clarinette de cinq pieds sur l'épaule. — un jeune poète du nom de Viennet se présenta un jour chez le directeur de la Comédie-Française, avec une tragédie en cinq actes.

— Il y a quelque chose là-dedans, jeune homme, lui dit le directeur, après avoir pris connaissance du manuscrit ; seulement, votre sujet gagnerait à être enroulé dans un cadre plus restreint ; de vos cinq actes, faites-en trois, et je reçois votre pièce.

— Jamais, dit le jeune homme ; mon sujet comporte cinq actes ; j'ai fait cinq actes ; ma tragédie sera jouée en cinq actes ou que je meure !

Et il sortit.

A quelque temps de là, le poète s'engagea et partit pour la guerre. A Leipsick, au chaud de la bataille, il reçut une forte commotion dans la région des reins ; mais quel ne fut pas son étonnement, le soir, en étant sa giberne, dans laquelle était sa chère tragédie, de la voir trouée d'une balle !

— Tenez ! s'écria-t-il tout à coup, en en retirant le manuscrit, si j'en avais seulement retranché quelque chose, j'étais un homme mort ! Voyez, la balle s'est arrêtée au troisième acte !

— Un crime atroce vient d'être commis. Deux concierges du voisinage causent de ce drame qui met tout le quartier en émoi.

— Eh bien ! dit l'une, le père Chose a donc coupé sa femme en deux ?

— Y paraît, répond l'autre.

— Quoi qu'on y fera ?

— Mais rien... il avait obtenu une séparation de corps !

— Lesloop anglais *Garibaldi* a fait naufrage près de Boulogne.

Sur les quatre hommes composant l'équipage, deux se sont noyés et deux ont été sauvés.

L'homme aux deux serments.

(Légende en forme et en vers de complainte.)

Dans un pays en pleine guerre
Où la défaite, le malheur,
L'invasion avait fait taire
Les lois, la justice et l'honneur ;
Où, sans prendre avis de personne,
Trois bohèmes nécessaires
Avaient installé la couronne
Sur le front d'un fou furieux ;

En ces temps d'horribles misères,
Un vieillard, Normand ou... Gascon,
Rencontrant une prisonnière,
Aussitôt s'en fit le second :

« Courage, disait-il, courage !
Tenez bien contre ce bandit !
Nous lui ferons plier bagage ;
C'est Adolphe qui vous le dit. »

Et, de fait, grâce à la finesse
De son esprit ingénieux,
Soit par force, soit par adresse,
Il roula le fou furieux ;
Il délivra la prisonnière
Qui, pour tant de faits éclatants,
Lui confia son âme entière,
Et l'emmena chez ses parents.

Or, la dame avait sept cents frères
Dont il eut les remerciements,
Tous les vœux, toutes les prières,
Et qui reçurent ses serments.
« Je suis trop vieux pour cette belle,
Je ne veux qu'un bon souvenir,
Et je jure, en tuteur fidèle,
De réserver son avenir. »

Tous dirent : « C'est un galant homme ;
Remercions bien le destin
Par un dîner, et qu'on le nomme
Le Président de ce festin. »

Aussitôt la table fut prête ;
On s'assied, et l'on cause un brin.
Mais quelqu'un vint troubler la fête
Pendant qu'ils étaient tous en train.

C'était encore la canaille,
Canaille du fou furieux,
Qui venait pour faire ripaille
Et verser le grier de vin vieux.
Vers eux le bon vieillard s'avance :
« Soyez donc sages, mes enfants !

— Soit ! nous te laissons une chance,
Si tu nous fais de bons serments.

« Jure-nous donc que cette fille,
Dont tu dis être le tuteur,
Entrera dans notre famille,
Dans celle du cher dictateur ;
Nous voulons qu'on nous la ménage,
Et que, grâce à toi, vieux malin,
Chacun l'accorde en mariage
Au célèbre républicain. »

« Refuses-tu ? Dans notre bouche
Nous ferons résonner ce cor,
Et plus d'une troupe farouche
Ici va pénétrer encor.
Allons donc ! sois bonne personne,
Et jure-nous, là, prestement,
Il hésite... que le cor sonne ! »
— Mais l'autre dit : « J'en fais serment. »

La troupe en la forêt voisine
Se retire tranquillement.
Lui rentre au festin et badine :
« Quand marions-nous cette enfant ?
On vient me proposer pour elle
Un parti des plus éclatants. »
Les frères dirent : « Bgatelle !
De l'hymen ce n'est pas le temps. »

— Mais pardonnez-moi si j'insiste,
Je lui trouve un parti légal.
Je ne veux pas qu'on me résiste. »
« Mais ce n'est plus l'essai loyal ;
Vous rompez le pacte. » — « De grâce,
Messieurs, écoutez un moment ;
Et puis mettez-vous à ma place ;
Je suis lié par un serment. »

En entendant ces mots, les frères
Se soulevèrent, l'œil hagard,
En proie à de sourdes colères,
Et vitupérant le vieillard :
« Foin de votre serment bizarre !
Qui vous étonne et vous abat !
Au danger il faut que l'on pare ;
Prenez des hommes de combat. »

La lutte est dure et difficile.
Battu, percé de plus d'un trait,
Le tuteur n'a plus d'autre asile
Que chez les gens de la forêt.
Mais que cette horde est sauvage !
Ils l'ont fourré dans un grenier
A foin, pour leur servir d'otage...
Quel sera ton sort, prisonnier ?

MORALITÉ

Vous voyez, gens de politique,
Et vous aussi, richards ou gueux,
Qu'il faut qu'un serment soit unique,
Qu'on se perd en en prêtant deux.

Variétés.

LA VÉRITÉ PENDANT UN JOUR

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

Louise Brown était une jeune fille de dix-huit ans, à la figure rose, aux yeux bleus, et qui était toujours coiffée comme une poupée de coiffeur. Elle était adroite en fait de commerce, et s'entendait parfaitement en affaires. Après cela, elle n'avait qu'une intelligence ordinaire et une éducation superficielle.

Il y avait un an environ qu'elle avait été fiancée à Georges Morris, qui, en sa qualité d'héritier de son oncle et de premier commis de l'importante maison Blanc, Noir et C^o, était regardé comme un très-bon parti par les jeunes filles de sa classe. Leur mariage était fixé au 3 mai suivant.

Morris s'était laissé éblouir par les gentillesques de Louise Brown, et s'était persuadé que ses yeux bleus, son visage rose, ses formes gracieuses étaient l'indice d'un bon et affectueux naturel. Il avait cru que son humeur un peu nonchalante était une preuve de sa constance et de son amour pour son chez elle. Il ne lui était jamais venu à l'idée que tout cela pouvait n'être qu'indolence, amour-propre et suffisance.

Il avait pris la résolution de lui confier, à elle, son amie discrète et fidèle, ses connus et ses chagrins.

Lorsque Morris entra chez Louise Brown, elle était occupée à copier une mode parisienne, et il n'y avait personne autre dans l'appartement.

— Vous voilà donc enfin, dit-elle, sans se lever pour le recevoir. Vous n'êtes pas venu hier soir !... Vous êtes, sans doute, avec votre amie, M^{lle} Robinson ?

— J'étais au Temple, répliqua Georges, en la regardant avec surprise ; je désirais entendre M. Sturm.

— Oui, et rencontrer M^{lle} Robinson... Il paraît que les commis de magasin et les femmes de chambre se sont donné rendez-vous pour aller écouter ce prédicateur extravagant.

— Je ne vous comprends pas Louise ; M. Sturm n'est point extravagant, et il y a parmi ses auditeurs des personnes de toutes les classes : des riches, des bourgeois et des pauvres.

— Tout cela n'empêche pas que M^{lle} Robinson...

— Voilà la deuxième fois que vous répétez ce nom, et d'une singulière façon, dit Georges en l'interrompant. En outre, vous avez l'air en colère contre moi ; voudriez-vous me dire pourquoi ?

— Ah ! Je connais vos manèges !... J'en ai appris de belles sur votre compte : — Louise ! Je ne suis pas heureux... Vous me faites des reproches que je ne mérite aucunement, et cela, au moment où j'aurais le plus besoin de consolations.

— Oh ! elles ne vous manqueront pas ! — Est-ce que, par hasard, vous seriez broutillé avec M^{lle} Robinson ?

— Oui. — Là !... J'en étais sûr. Au moins, vous n'avez pas besoin de venir ici, et vous auriez mieux fait d'aller vous raccommoquer avec votre femme de chambre.

— Louise, vous oubliez ce que vous dites ! s'écria Morris d'un ton blessé et en rougissant.

La jeune fille comprit qu'elle était allée trop loin. Elle ne croyait pas un mot de l'histoire de M^{lle} Robinson, et elle n'avait pas eu d'autre intention que de s'amuser à taquiner un peu celui qu'elle regardait comme son futur mari.

— Excusez-moi, Georges, dit-elle ; si je me suis trompé, j'avais de bonnes raisons pour cela. Figurez-vous que cette femme est accourue ici, ce matin, et qu'elle s'est vantée que vous lui aviez fait une déclaration !

Georges raconta, dans tous ses détails, la scène qui s'était passée entre lui et M^{lle} Robinson.

Louise, heureuse de la déconvenue de la femme de chambre, rit de tout son cœur. Lorsque cet accès de gaieté fut un peu calmé, elle essaya les larmes qui perlaient au bout de ses cils et regarda son fiancé.

— Mais qu'est-ce qui vous a poussé, Georges, à lui dire des choses pareilles ? demande-t-elle.

— Elle m'a interrogé, et je lui ai répondu sincèrement.

— Malheureux ! La vérité n'est pas toujours bonne à dire... cela n'est pas toujours prudent. Maintenant vous vous êtes fait une ennemie mortelle de la confidente de M^{lle} Lysle, et elle persuadera facilement sa maîtresse de ne plus retourner à votre magasin... et peut-être même de ne plus venir acheter chez ma mère.

(A suivre.)

Nouvelles du soir.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 11 décembre.

Les journaux républicains publient ce matin le manifeste des membres de l'union républicaine (extrême gauche)

Ce manifeste, couvert de 86 signatures, réclame la dissolution.

« La dissolution, obtenue par les voies légales : tel est notre but, telle est la volonté avérée de la nation. »

Voici comme il se termine :

« Chers concitoyens, votre patriotisme est venu à votre aide. Vous assurez, par votre zèle, la victoire de l'opinion publique.

« Surtout sachez bien et rappelez-vous que le droit de pétition est un droit inviolable et dont l'exercice est garanti par les lois du pays ; il est indissolublement lié au principe de la souveraineté nationale. Lui porter atteinte, ce serait attenter au suffrage universel lui-même.

(Suivent les signatures.)

Une violente tempête a régné hier soir et une partie de la nuit sur Paris et les environs. Un vent effroyable n'a cessé de souffler, rendant la circulation des plus dangereuses.

La Seine continue de croître. Ce matin, le vent s'est un peu apaisé, mais le temps menace toujours.

Nantes, 10 décembre, soir.

L'ouragan paraît s'apaiser ce soir. La halle neuve a été endommagée. La Loire marque 5 m 50 à l'étiage. Elle croît encore rapidement.

Le brick *Petit caporal* a reçu des avaries, en rade de Saint-Nazaire. Il a échoué dans les vases. Le chargement empêchera le renflouement immédiat.

Dernières Nouvelles

Une dépêche qui nous arrive de Genève annonce que le prince Napoléon est prisonnier dans son château de Prangins. Les eaux du lac de Genève s'étant subitement élevées, ont rompu une digue, et la propriété du prince est complètement inondée.

COMMERCE

Avis divers.

HAVRE, mardi 10 décembre. — Ventes totales : 3,033 b. dont 544 b. à livrer.

Nous avons des affaires suivies, tant pour la consommation que pour l'exportation qui continue à prendre assez rondement son cours place des Brésils, de petits Omra et quelques Amériques dans les grades inférieurs. Nous notons aujourd'hui à peu près en toutes sortes 2,489 b. disponibles, parmi lesquelles figure un bloc de 600 Broach à 103 fr. Les prix sont fermes pour les belles qualités en tous genres, et sans changement pour les qualités secondaires.

Le livrable par navires s'est réveillé par les affaires suivantes : 200 b. George low middling en mer à 114 fr., et 344 b. Bahia par *Quito* à 104 fr.